



Déclaration préalable des élus de la FSU du CSA-SD du vendredi 23 juin 2023

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA-SD,

Face au projet brutal du gouvernement et aux multiples atteintes portées à la démocratie sociale et parlementaire pour imposer sa réforme des retraites, une mobilisation puissante, et historique par son caractère unitaire, s'est inscrite dans la durée, se poursuivant jusqu'au mois de juin. Malgré l'opposition de la majorité de la population, le gouvernement a maintenu son projet de manière anti-démocratique et autoritaire, usant de tous les artifices permis par la Vème République. Ce jusqu'au boutisme se manifeste sur bien d'autres sujets, notamment par le refus du ministère de l'éducation nationale de soumettre au vote du CSAMEN les projets de textes concernant une partie des mesures "SOCLE" et la mise en œuvre du "PACTE". L'intersyndicale éducation oppose, elle aussi depuis des mois, un front uni à ce déni permanent de démocratie et aux réformes que le gouvernement cherche à imposer contre l'avis unanime de toutes les organisations. La FSU, au sein de l'intersyndicale, continue à combattre tous les projets qui mettent à mal notre système social et de solidarité, et à porter, pour les enseignantes et les enseignants, mais aussi l'ensemble de la fonction publique, des revendications pour de véritables mesures de revalorisation, sans aucune contrepartie.

Les méthodes autoritaires du gouvernement se manifestent également par la mise en place, à marche forcée, de réformes pourtant unanimement contestées. Dans une désastreuse impréparation, le Ministère impose - pour les mettre en œuvre - un calendrier intenable qui met sous tension les services à tous les niveaux, ceux de la Direction Académique inclus. Les chefs d'établissements sont sommés de "vendre" le PACTE et tout ce qu'il implique, en l'absence de tout cadrage réglementaire, et au gré d'une communication gouvernementale fluctuante, tentant d'allumer des contre-feux à mesure que l'hostilité au "PACTE" des salles des professeurs se manifeste plus clairement. Nos collègues, Mme La Directrice Académique, n'avaient pas besoin des campagnes d'information menées par les organisations syndicales pour comprendre les dangers que recèle le PACTE. C'est bien l'insultante insuffisance des mesures SOCLE qui pourrait contraindre les collègues, dans une situation salariale difficile, à accepter le PACTE, et non une adhésion à ce dispositif qui renforce les inégalités de tous ordres, en particulier femmes/homme, menace nos métiers, nos statuts, et par la même l'essence du service public d'Éducation. Nous présenterons, lors de cette instance, un vœu intersyndical dont le contenu ne fait que refléter l'état d'esprit de la profession que nous représentons ici.

Nous dénonçons l'absence de dialogue sur le règlement intérieur et le refus de toutes les modifications proposées par les élus de la FSU, et appelons à voter contre le règlement intérieur présenté ce jour au CSA-SD.

La vision rétrograde de l'École que prône le gouvernement s'illustre pleinement dans la réforme de la

sixième : un renforcement des "fondamentaux" qui vient remplacer l'enseignement de la technologie : mais aussi des heures de "découverte de métiers" qui témoignent d'une vision utilitariste et adéquationniste de l'école, ayant pour conséquence de rabattre les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles en les pré-orientant dès la 5ème. La réforme particulièrement brutale de la Voie Professionnelle fait le choix, sous couvert de lutte contre le décrochage scolaire et de volonté d'améliorer l'insertion des élèves, du séparatisme social en poussant de force les élèves vers les métiers en tension, selon une logique adéquationniste liant la carte des formations aux besoins locaux des entreprises. Visant particulièrement les formations tertiaires, où la majorité des enseignants et des élèves sont des femmes, elle met en place un véritable plan social où ces personnels seront contraintes à des reconversions forcées, et les élèves à une orientation vers des métiers désertés par les actifs en raison des conditions salariales et de travail indignes. La refonte de l'année de terminale professionnelle, avec la perte des heures disciplinaires associées, est constitutive d'un renoncement d'ampleur à la qualité de la formation, ne pouvant avoir d'autre but que la déqualification volontaire de l'emploi, dans une logique de libéralisation du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ces mesures, auxquelles s'opposent l'ensemble des organisations syndicales, sont le signe d'un mépris des personnels et de leurs représentants, mais aussi d'une vision élitiste et réactionnaire de la formation des jeunes.

La fin d'année scolaire en lycée est apocalyptique. Même le Ministère se voit contraint de reconnaître que rien ne va dans la réforme du Lycée Blanquer, notamment les épreuves de spécialités tenues en mars et la généralisation du contrôle continu. Le calendrier des épreuves de spécialités, la publication des résultats des épreuves dès le mois d'avril combinés au jeu des coefficients et au poids du contrôle continu ont été, comme cela était prévisible, source de démotivation et d'absentéisme, et fut défavorable à l'implication des élèves dans la préparation de l'épreuve de philosophie.

En collège, l'imposition dans la précipitation, au cœur d'un mois de juin particulièrement chargé et éprouvant, d'une heure dédiée à une sensibilisation des élèves sur la question du harcèlement scolaire a été perçue à juste titre comme une nouvelle provocation. Elle témoigne d'une méconnaissance de la réalité du travail quotidien effectué sur ce sujet avec les élèves par les équipes éducatives. En aucun cas une réponse efficace à des problématiques aussi complexes, cette proposition - totalement hors sol - n'est qu'un artifice de plus utilisé par le ministre à des fins de communication médiatique.

Venons en à l'ordre du jour de ce CSA-SD, les moyens d'assistance éducative. Une fois de plus, l'envoi tardif des documents ne nous a pas permis d'échanger suffisamment en amont du GT avec les personnels qui souhaitent nous faire part des besoins de leur établissement. C'est pourquoi nous souhaiterions pouvoir honorer notre mandat d'élus en vous présentant, lors de ce CSA-SD, certaines situations dont nous avons eu connaissance après le groupe de travail.

En tout état de cause, nous portons malheureusement la même analyse que les années précédentes : les effectifs augmentent, les besoins s'accroissent, mais les moyens baissent. Nous n'osons imaginer dans quel état se trouvent les Vies Scolaires des autres départements de l'Académie, quand celles des

Yvelines, pourtant si bien dotées, sont dans l'état que nous connaissons. Des établissements qui ont connu des incidents graves mettant en danger les élèves et les personnels, d'autres dont la situation particulièrement problématique est bien connue de vos services, suite à des audiences, voient leurs moyens baisser, à l'instar du collège Rimbaud d'Aubergenville ou du lycée Rostand de Mantes.

Certes l'école ne peut pas tout, et bien des problématiques trouvent leurs origines en dehors de l'école. Mais c'est sans aucun doute le rôle de l'École que d'offrir à chaque élève, en son sein, un climat serein de nature à favoriser les apprentissages, et à permettre aux jeunes de se construire en tant que futurs citoyens.

Faire basculer les Assistants Pédagogiques vers des missions de surveillance, comme cela a été suggéré lors du GT, se ferait au détriment de l'accompagnement pédagogique des élèves, dans un contexte où la baisse des DGH a déjà entraîné la disparition des dispositifs d'aide et des groupes à effectif réduits. Une fois les tâches administratives et les missions de surveillance effectuées, il ne reste plus de temps à consacrer aux missions d'éducation à la citoyenneté, à l'accompagnement des élèves, au lien avec les familles, pourtant essentielles dans un contexte où les Vies Scolaires sont confrontées au quotidien à des situations complexes touchant à des questions de laïcité, de harcèlement ou de discrimination.

Vous nous avez indiqué que certains établissements, tels le collège Clagny de Versailles, faisaient face à des difficultés de recrutement plus qu'à un manque de moyens. Admettons. Peut être faudrait il alors proposer aux AED de meilleures conditions de travail, des salaires décent, et des emplois ne se réduisant pas à quelques 10èmes d'ETP, pour parvenir à recruter les personnels dont les établissements ont besoin.

A cet égard, nous dénonçons également le projet du gouvernement de fusionner les tâches des AED et des AESH pour créer des accompagnant à la réussite éducative (ARE), au risque de précariser encore plus les personnels en niant leur spécificité professionnelle. Il s'agit avant tout d'optimiser la masse salariale, sans se soucier de la dégradation des conditions de travail des personnels concernés. Pour toutes ces raisons, nous appelons les représentants des personnels élus au CSA-SD à voter contre le projet de répartition des moyens d'assistance éducative présenté par la DSDEN des Yvelines.

Nous regrettons de ne pas avoir eu de nouveau cette année, malgré nos demandes répétées, de transmission préparatoire d'éléments d'information concernant les moyens médecins, infirmiers et assistants de service social, ce qui ne nous permet pas de nous tourner vers l'ensemble des élus des personnels de ces différentes catégories pour porter leur parole dans cette instance. Le rapport d'information de la commission des finances sur la « médecine scolaire et la santé à l'école », présenté le 10 mai devant l'Assemblée nationale, met en évidence des « besoins grandissants » – avec la montée en puissance de l'école inclusive, qui nécessite une individualisation des parcours scolaires, et le mal-être des élèves qui s'accroît – et la difficulté du système de santé scolaire à y répondre, en raison d'un « manque de personnel ». Pour autant, aucune création de poste n'était prévue au budget 2023. Aucune mesure de revalorisation salariale et d'amélioration des conditions de travail n'est prise pour endiguer la crise de recrutement. La pénurie de personnels continue à toucher plus particulièrement ces professions alors que le nombre de postes existants, s'ils étaient pourvus, ne permettrait déjà pas

d'assurer la présence régulière d'un médecin et d'une infirmière dans chaque école ou établissement. Depuis plusieurs semaines, le mécontentement grandit parmi les assistantes et conseillères techniques de service social scolaires, comme le montrent les mobilisations dans l'académie de Versailles. Elles attendent toujours le versement de la prime REP ou REP+, promis depuis janvier. Les réponses de l'administration sont contradictoires. Pire, on explique maintenant à ces personnels que les règles de calcul changent et que cette prime sera proratisée dans le mépris et la méconnaissance totale de leurs conditions d'exercice, à l'instar de ce qui se passe pour les PsyEN, et que nous avons déjà dénoncé. C'est inacceptable et ce d'autant plus que ces collègues se voient refuser la prime SÉGUR alors que leur cœur de métier le justifie pleinement et que la revalorisation de leurs salaires est une urgence incontestable.

Concernant le service social des personnels, alors que la charge de travail des assistantes de service social, déjà dégradé depuis plusieurs années, s'accroît du fait des besoins grandissants en terme d'action sociale, mais également du fait de l'augmentation des demandes concernant toutes les autres problématiques accompagnés par ce service, il est incompréhensible de constater qu'aucun recrutement n'ait lieu. Cette situation de sous-effectif entraîne des délais supplémentaires dans le traitement des dossiers des personnels se trouvant dans des situations pourtant urgentes, entraînant parfois un abandon des démarches ou une dégradation des situations individuelles. Ces besoins criants justifient la création de postes supplémentaires dans les 4 DSDEN mais d'autant plus dans notre département où les AS sont chargées également du personnel du rectorat, afin de pouvoir accompagner au mieux les collègues en situation de précarité et permettre aux assistantes de service social de travailler dans de bonnes conditions.

Pour conclure, nous attirons votre attention sur la surcharge de travail généralisée, et le fait que les personnels atteignent - à chaque fin d'année - un état d'épuisement plus préoccupant que la précédente. Nous vous exprimons d'ores et déjà nos inquiétudes pour la rentrée 2023, en particulier concernant les collèges dont les effectifs pourraient dépasser les 30 élèves par division, par exemples aux collèges Maupassant de Houilles et Descartes Fontenay le Fleury.

La FSU appelle les établissements et services à faire entendre leurs revendications pour obtenir de meilleures conditions de travail et les moyens indispensables à la réussite des élèves. Elle soutiendra les établissements et services mobilisés tout au long du mois de juin et dès la rentrée de septembre 2023.

Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs les membres du CSA-SD, nous vous remercions.